

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

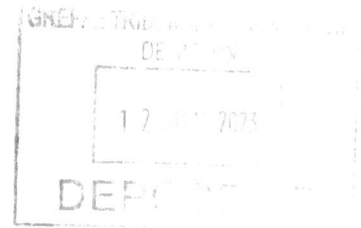
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01969 Numéro SIREN : 538 430 554 Nom ou dénomination : A.D.S

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2023 sous le numéro de dépôt 4542

4542

A.D.S,
Exercice clos le 30/09/2022.



A.D.S

**98 B RUE DE COURBUISSON
77920 SAMOIS SUR SEINE
SIRET 53843055400021**

EXERCICE DU 01/10/2021 AU 30/09/2022

**CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL
Le Président**

1.

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

cerfa

N° 15948 * 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTE A LA TELÉDECLARATION PAR TÉLÉDECLER

Designation de l'entreprise : A.D.S - SIREN : 538430554						Neant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois : 12 Durée de l'exercice précédent : 12							
						Exercice N clos le : 30/09/2022	
ACTIF						Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	immobilisations incorporelles - Autres	014		016			
	immobilisations corporelles	028	36 649	030	17 309	19 340	
	immobilisations financières (1)	040	15	042		15	
	TOTAL I (5)	044	36 664	048	17 309	19 355	
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	2 000	052		2 000	
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	38 539	070		38 539	
	Créances autres (3)	072	8 656	074		8 656	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084		086			
	Charges constatées d'avance	092		094			
	TOTAL II	096	49 195	098		49 195	
TOTAL GENERAL (I + II)						110	85 859
PASSIF						Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social, ou individuel			120		8 000	
	Ecart de réévaluation			124			
	Reserve légale			126		800	
	Reserves réglementées			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres)			131	132	25 169	
	Report à nouveau			134		24	
	Résultat de l'exercice			136		15 409	
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
TOTAL I						142	49 402
Provisions pour risques et charges						TOTAL II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		983	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés			166		2 888	
	Autres dettes (dont cptes courants d'associés de l'exercice N)			169	172	15 277	
	Produits constatés d'avance			174			
TOTAL III						176	19 148
TOTAL GENERAL (I + II + III)						180	68 550
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023
ADAPTÉ À LA DÉCLARATION PAR TÉLÉDECLI

Désignation de l'entreprise : A.D.S - SIREN : 538430554



N clos le
30/09/2022

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Ventes de marchandises		209	210	
Production vendue biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
Production vendue services		217	218	69 143
Production stockée			222	
Production immobilisée			224	
Subventions d'exploitation reçues			226	
Autres produits			230	113
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	69 256	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			234	
Variation de stock (marchandises)			236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			238	9 126
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			240	
Autres charges externes	dont crédit-bail mobilier	5 359	242	26 199
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)	243	244	838
Rémunérations du personnel			250	14 212
Charges sociales			252	9 050
Dotations aux amortissements			254	6 218
Dotations aux provisions			256	
Autres charges	Dont provisions fiscales pour imprant commerciales à l'étranger		259	
	Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260	
Total des charges d'exploitation (II)		264	65 643	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)		270	3 613	
Produits financiers	(III)		280	
Produits exceptionnels	(IV)		290	14 166
Charges financières	(V)		294	42
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348		
Impôts sur les bénéfices	(VII)		306	2 328
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)			310	15 409

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col. 2		312	15 409	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		316		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		318		
Provisions non déductibles		322		
Impôts et taxes non déductibles		324	2 328	
Divers et intérêts excédentaires	247	340		
Écart de valeurs liquidatives sur OPC	248			
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit-bail immobilier	(Part de loyers de réintégration) 249	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
Entreprise nouvelle	986	987	342	
Reprise d'entreprise en difficulté	981	989		
Zone restruct. défense	127	138		
Bassins d'emploi à redynamiser	991	944		
ZFANG 44 quaterdecies	345	993		
Bassins urbains à dynamiser - BUD	992			
Créance report en arrière du déficit		346	350	
Deduction exceptionnelle (art 39 decies)		655		
Deduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643		
Deduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645		
Deduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647		
Deduction exceptionnelle (art 39 decies D)		648		
Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)		641		
Deductions exceptionnelles (art 39 decies F)		940		
Deduction exceptionnelle (art 39 decies G)		649		
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs	Bénéfice col. 1 - Déficit col. 2	352	17 737	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises - S. seulement)		356		
Déficits antérieurs reportables				360
Résultat fiscal après imputation des déficits	Bénéfice col. 1 - Déficit col. 2	370	17 737	372

Détail des charges à payer

[illegible]

Détail des charges à payer

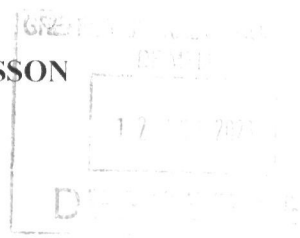
[illegible]

Détail des produits à recevoir

[illegible]

A.D.S
SAS au capital de 8000 euros
Siège social : 98 BIS RUE DE COURBUISSON
77920 SAMOIS SUR SEINE

538430554 RCS MELUN



PROCES – VERBAL DES DECISIONS DE L' ASSOCIE UNIQUE
DU 31 MARS 2023

L' an deux mille vingt trois,
Le trente et un mars,
A 16 heures

Monsieur Vincent Tijoux, demeurant 98 bis rue de courbuisson 77920 samois sur seine, associé unique et Président de la société A.D.S,

I – A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Vincent Tijoux, Président associé a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 30 septembre 2022 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Rémunération du Président.

PREMIERE DECISION :

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 dudit code n'est intervenue.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 15409 euros au poste « autres réserves »

En conséquence de cette affectation, le poste « autres réserves » s'élève à 40578 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été attribué au cours des exercices antérieurs.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention de la convention poursuivie au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022 entre la Société et l'associé unique, à savoir :

- Monsieur Vincent Tijoux a domicilié la Société à titre gratuit au sein de son domicile personnel au 98 bis rue de courbuisson 77920 samois sur seine

QUATRIEME DECISION

L'associé unique rappelle qu'il a perçu au titre de ses fonctions de Président de la société une rémunération de QUATORZE MILLE DEUX CENT DOUZE EUROS (14212 €) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022 .

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the top.

A..D.S
SAS au capital de _8000 euros
Siège social : 98 BIS RUE DE COURBUISSON
77920 SAMOIS SUR SEINE

538430554 RCS MELUN



RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
Exercice clos le 30 septembre 2022

Monsieur, Vincent Tijoux, Président associé de la société ADS, a , conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

-situation et évolution de la société au cours de l'exercice.

Les résultats de l'exercice clos le 30 septembre 2022 est en augmentation

-Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous ne devons pas relâcher nos efforts de développement de notre chiffres d'affaires afin de faire face à une conjoncture économique morose.

Activité en matière de recherche et développement

La Société n'a effectué aucune activité de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Au cours de l'exercice il a été voté le changement de dénomination.

RESULTATS – AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022 Le chiffre d'affaire s'est élevé à 69256 euros contre 8450AA8 euros pour l'exercice précédent

Les charges d'exploitation quant à elles s'élèvent à 65643 euros et omprennent :
les achats de matières premières et autres approvisionnements pour 9126 euros
la variation de stock pour 0 euros
les autres achats et charges externes pour 26199 euros

les impôts et taxes pour	838 euros
les salaires et traitements pour	14212 euros
les charges sociales pour	9050 euros
les dotations aux amortissements pour	6218 euros
autres charges pour	42 euros

le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire à 3613 euros

Après prise en compte du résultat financier , de l'impôts sur les bénéfices de 2328 euros ,du produit exceptionnel de 14166 euros, le résultat de l'exercice présente un bénéfice de 15409 euros

Proposition d'affectation du résultat.

Les comptes annuels (bilan et comptes de résultats) tels qu'ils sont présentés font apparaître un bénéfice de 15409 eurosil y aurait lieu d'affecter au poste « autres réserves »

En conséquence de cette affectation le poste « autres réserves » présenterait un solde créditeur de 40578 euros

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des impôts, l'Assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au titre des exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 dudit code, n'est intervenue.

Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler qu'une convention a été conclue entre la Société et l'associé unique au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Il est rappelé qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Rémunération du Président

Il y aura lieu d'approuver la rémunération du Président au titre de ses fonctions.

Le Président



A.D.S
SAS au capital de 8000 euros
Siège social : 98 BIS RUE DE COURBUISSON
77920 SAMOIS SUR SEINE

538430554 RCS MELUN



DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 MARS 2023

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 30 septembre 2022

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 15409 euros au poste « autres réserves »

En conséquence de cette affectation, le poste « autres réserves » s'élève à 40578 euros .

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été attribué au cours des exercices antérieurs.

Certifié Conforme,
Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the President of the company.